

## Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 8

**Date de convocation :** 02/03/2023

**Date d'affichage :** 03/03/2023

Délibération n°20230310\_017

Objet : Tarifs gîte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

		Période	Gîte complet	Adulte	Enfants de – 12 ans	Enfants de – 4 ans
		Location à la nuit	Gîte complet	Week-ends de pont	315 €	24 €
		Du 01/10 au 30/04	315 €	24 €	11 €	gratuit
		Noël et 1er Janvier	335 €	26 €	12 €	gratuit
		Reste de l'année	285 €	21 €	10 €	gratuit
Location à la semaine	Groupe	Semaine avec pont	1 720 €	-	-	-
		Du 01/10 au 30/04	1 720 €	-	-	-
		Noël et 1 <sup>er</sup> Janvier	1 890 €	-	-	-
		Reste de l'année	1 460 €	-	-	-
	Scolaires ou handicapés	1 100 €	-	-	-	
Draps (la paire)			5 €			
Serviettes de toilette			2 €			

M. le Maire précise que ces tarifs ne pourront pas s'appliquer aux personnes ayant déjà réservé le gîte avant le vote de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

